

EAU POTABLE ET SECHERESSE

Identifier les usagers sensibles

Déterminer les besoins en eau

Juin 2023



❖ IDENTIFIER LES USAGERS SENSIBLES / PRIORITAIRES

Objectifs : identifier les usagers prioritaires, pour

- Maintenir et prioriser, lorsque c'est possible, l'alimentation en eau de qualité en adéquation avec les besoins
- Anticiper les conséquences des pénuries ou des dégradations de la qualité sur ces usagers prioritaires

Les **usagers prioritaires** et activités essentielles sont classés en 5 niveaux de priorités (du plus prioritaire au moins prioritaire) en terme d'information et d'organisation de l'approvisionnement en eau potable :

- **Niveau 1** : établissements et abonnés ne pouvant subir d'interruption de l'alimentation en eau potable, en raison des risques infectieux importants générés en cas de manque d'eau.

Etablissements de santé (hôpitaux, cliniques, maternités, centre de dialyse) et personnes dialysées à domicile.

- **Niveau 2** : établissements accueillant des populations sensibles pour lesquels l'information et l'organisation de l'approvisionnement en eau de secours doivent être très rapides.

Etablissements sociaux et médico sociaux accueillant des personnes âgées, des personnes handicapées, des jeunes enfants (crèches, garderies, centres maternels...), écoles maternelles et primaires, établissements pénitentiaires, laboratoires d'analyse assurant la permanence des soins pour les urgences hospitalières.

- **Niveau 3** : établissements ayant des activités pour lesquelles une alimentation en eau potable de qualité et/ou en quantité suffisante est nécessaire au maintien de leur activité, et est potentiellement génératrice de risques sanitaires. L'information de cette catégorie d'abonnés est indispensable et tous les moyens de secours de l'alimentation en eau potable doivent être mis en œuvre rapidement.

Industries agro-alimentaires, établissements agricoles où l'abreuvement des animaux est une nécessité, industries et commerces « gros consommateurs » d'eau (> 6 000 m³ d'eau par an) et ceux pour lesquels l'alimentation par le réseau d'adduction public assure une fonction de sécurité (refroidissement de process par exemple) sans possibilité de substitution (du fait des débits nécessaires par exemple), ainsi que les métiers de bouche (boulangeries, boucheries, ...), la restauration, les établissements scolaires (collèges et lycées).

❖ EVALUATION DES BESOINS EN EAU

Pour les usagers prioritaires, notamment de niveau 1, il convient d'identifier en amont avec eux les quantités d'eau à maintenir. A défaut, et pour l'ensemble des usagers, les évaluations suivantes peuvent aider à faire une première approximation des besoins :

Type d'utilisateur	Besoin	Quantité
Population générale	Boisson	3 l /j/personne
	Boisson, hygiène, cuisine (besoins nécessitant une qualité eau potable)	12l /j/personne
Etablissement de santé	Ensemble des besoins	400 l /j /lit
Etablissement de santé sans chirurgie (moins de 20 lits) Etablissement médico-social type EHPAD	Boisson, hygiène, cuisine (besoins nécessitant une qualité eau potable)	12l /j/personne (a minima)
	Ensemble des besoins	250 l/j/ lit (à évaluer selon la structure)